

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
 Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_157V2

TRANSPORT URBAIN - RAPPORT ANNUEL 2023 DU DELEGATAIRE SPL ESTIVAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26/09/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

| Présents | Représentés | Absents | Total des votes |
|----------|-------------|---------|-----------------|
| 32 | 9 | 7 | 0 |

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_157V2

TRANSPORT URBAIN - RAPPORT ANNUEL 2023 DU DELEGATAIRE SPL ESTIVAL

Conformément aux disposition de l'article L. 1524 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de l'article 47 de la convention de Délégation de Service Public (DSP) de transport urbain qui a débuté au 01 mai 2023, la SPL ESTIVAL doit transmettre chaque année à la CIREST un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Dans le cadre de cette nouvelle convention de concession de service public « in house » établi entre la CIREST et la SPL ESTIVAL, huit lignes sur les trente-sept existantes ont été confiées à la SPL ESTIVAL en exploitation en direct ainsi que le service TPMR. Les 29 autres lignes du réseau ESTIVAL ont été confiées à des entreprises privées au terme d'appels d'offres lancés par la CIREST.

La SPL ESTIVAL, mobilisée par la procédure de redressement judiciaire, n'a pu communiquer à la CIREST son rapport annuel 2023 qu'au mois d'août 2025

Les principaux chiffres clefs du contrat de délégation de service public en transport urbain sur l'année 2023 dans le cadre du contrat de délégation de service public démarré au mois de mai 2023 sont repris dans le tableau ci-dessous :

| ANNEE (sur 8 mois d'exploitation) | 2023 Mai à Décembre |
|---|--------------------------------|
| Nombre de lignes du réseau ESTIVAL | 37 |
| <i>Dont nombre de lignes SPL ESTIVAL</i> | 8 |
| Nombre de véhicules (y compris véhicules de réserve) SPL ESTIVAL | 35 |
| Nombre de salariés SPL ESTIVAL au cours de l'année | 136 |
| <i>Dont conducteurs y compris CDD</i> | 43 |
| Fonctionnaire mis à disposition/Détachement SPL ESTIVAL au cours de l'année | 1 |
| Taux de contrôle (%) | 2,21% |
| Taux de fraude apparent (%) | 1,22% |
| Kilomètres commerciaux réseaux ESTIVAL | 1 753 099 |

| | |
|--|----------------|
| <i>Dont kilomètres commerciaux de la SPL ESTIVAL</i> | 719 539 |
| Nombre de Voyageurs sur les lignes du réseau ESTIVAL | 1 830 284 |
| <i>Dont nombre de Voyageurs sur les lignes SPL ESTIVAL</i> | 1 150 065 |
| Recettes réalisées réseaux ESTIVAL (k€) | 1 359 040,39 |
| <i>Dont recettes réalisées SPL ESTIVAL (k€)</i> | 1 027 917,11 € |
| Contribution Cirest/SPL ESTIVAL(k€) | 4 347 576,00 € |
| Contribution Cirest/SPL par km (€/km) | 6,04 € |
| Contribution Cirest/SPL par voy (€/voy) | 3,78 € |

CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE LA CIREST

De mai à décembre 2023, la contribution forfaitaire accordée par la CIREST à la SPL ESTIVAL était de **4 347 576 €**.

Le rapport complet 2023 du délégataire, SPL ESTIVAL, vous est présenté en annexe de la présente délibération.

- **VU** les dispositions de l'article L. 1524 Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** la délibération du Conseil communautaire n° 2022-C110 du 18 juillet 2022 relative au choix du délégataire de transport urbain et à la convention de délégation de service public ;
- **VU** l'article 47 de la convention de délégation de service public de transport urbain pour l'année 2023.

Considérant le rapport annuel 2023 sur la période de mai à décembre 2023 du délégataire en transport urbain remis par la SPL ESTIVAL.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 0 « Pour »,

DE PRENDRE CONNAISSANCE du rapport annuel 2023 du délégataire transport urbain , la SPL ESTIVAL.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Monsieur Patrice BOULEVART

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 974-249740093-20251002-2025_C_157V2-DE

S²LO

Patrice SELLY